AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_014 | Fonds Charcot + Sexologie,
HystérieCollectionBoite_014-5-chem | Hystérie. Charcot→Babinski. Item[Gilles de la
Tourette, Traité de l'hystérie III - suite]

[Gilles de la Tourette, Traité de l'hystérie III - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb014_f0281
SourceBoite_014-5-chem | Hystérie. Charcot→Babinski.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par <u>équipe FFL</u> Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

l'usage privé - Loi nº 57.298 du 11.3.1957

là ne pouvaient songer à « exploiter la situation », puisqu'ils ignoraient même le nom de leurs agresseurs. Et nous pourrions citer bien d'autres faits du même genre que nous avons observés.

Mais nous n'irons pas plus avant dans cet ordre d'idées, ne voulant pas discuter les questions médico-légales que soulevent de semblables cas au point de vue, par xemple, des responsabilités qu'entraînent pour les con agnies de chemins de fer ou autres sociétés industrielles les traumatismes ou les intoxications provocateurs de ces accidents physiques et psychiques. Cela nous conduirait beaucoup trop loin, car il y aurait autant de considérations à exposer que de faits particuliers.

Nous désirons envisager l'hystéro-traumatisme au seul point de la thérapeutique pratique à lui opposer, et pour

cela encore il nous faut prendre des espèces.

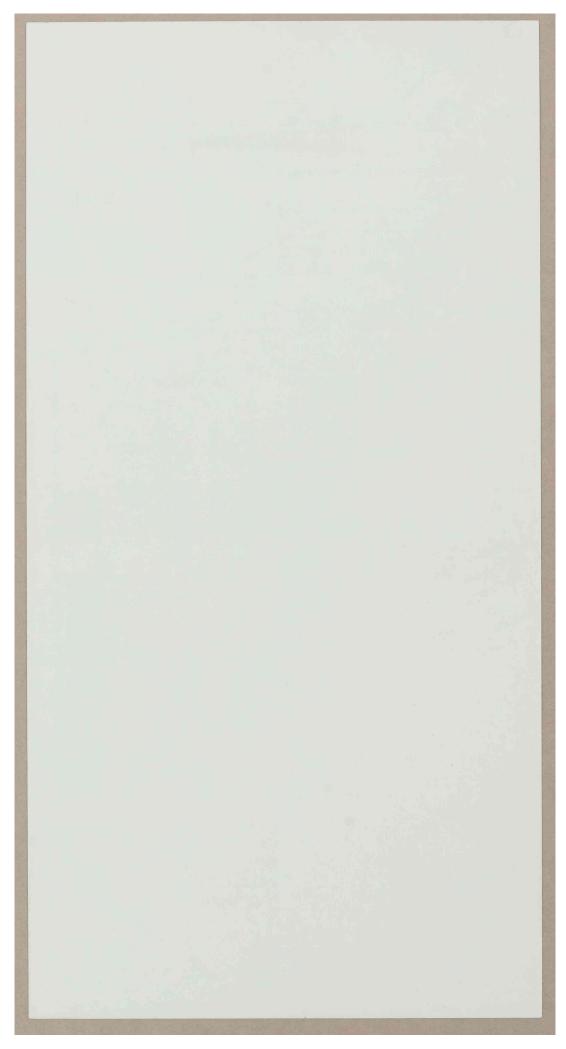
Continuons à considérer le cas de ce chauffeur qui a été tamponné; de cet ouvrier tombé d'un échafaudage qui s'est rompu sous ses pieds, auxquels la compagnie ou l'entrepreneur doivent les soins médicaux nécessaires pour les remettre en état de reprendre leur travail.

Le diagnostic d'hystérie ou d'hystéro-neurasthénie une fois bien établi, — car il peut s'agir de toute autre détermination morbide, — sans oublier de mettre en œuvre le traitement physique, en particulier contre certaines manifestations localisées de la névrose : monoplégies, contractures ou autres, c'est surtout à l'élément psychique qu'il faudra s'adresser.

L'état mental, en effet, est toujours sévèrement touché dans ces cas, et c'est contre ses perturbations que devront être dirigés nos efforts.

Dans l'hypothèse d'une collision de chemin de fer, on devra bien se garder de faire reprendre de longtemps à un mécanicien, par exemple, les fonctions au cours desquelles il a été traumatisé : elles lui rappellent avec trop d'intensité l'accident dont il a été victime. Pour de tels sujets, qui ne sont pas rares, les compagnies de chemins de ser devront

Réservé à l'usage privé - Loi n o 57.298 du 11.3.1957



 $Fichier \ issu \ d'une \ page \ EMAN: \ \underline{http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/15021?context=\underline{pdf}$